

A l'attention des habitants du territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois

Objet: Le tri de vos emballages et papiers se simplifie!

Madame, Monsieur,

La loi AGEC (Anti Gaspillage et Economie Circulaire de 2020) et la loi TECV (Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015) nécessitent la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri, qui consiste à simplifier les règles de tri et augmenter ainsi les performances de recyclage de vos déchets sur notre territoire.

A compter du 1er mars 2023, tous les emballages et tous les papiers se trient dans le bac au couvercle de couleur jaune*, couleur correspondante à la norme nationale.

Concrètement, tous vos emballages et papiers auront leur place dans votre bac de tri. Ainsi, vous pourrez déposer TOUS vos emballages, qu'ils soient en métal, en carton, briques alimentaires, papiers et tous les emballages en plastique, sans **exception**, tels que les barquettes, les pots de yaourt, les sachets, les tubes de dentifrice, les gourdes de compote, les films plastiques... Fini le casse-tête des consignes de tri!

Les objectifs y sont multiples :

- Harmoniser les consignes de tri à l'échelle nationale,
- Simplifier le geste de tri,
- Trier plus pour recycler plus,
- Maîtriser les coûts de la collecte des déchets.

En pratique, voici les nouveaux réflexes à adopter :

- 1/ C'est un emballage ? Je le dépose dans le bac de tri!
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Je dépose mes emballages séparés les uns des autres dans le bac (pas dans des sacs).

Toutefois, la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri aura pour conséquence l'augmentation significative du volume des emballages triés; certains foyers peuvent ainsi être confrontés à un manque de place dans le bac «TRI». Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à contacter nos ambassadeurs de tri, soit par téléphone au **03 27 56 34 50**, soit par notre site communautaire à l'adresse suivante: www.coeur-avesnois.fr.

*Sur notre territoire, le bac «TRI» est équipé d'un couvercle de couleurs différentes selon votre commune d'habitation, celui-ci peut être marron, bleu, vert ou jaune. L'harmonisation sur tout le territoire est en cours.

Comptant sur votre implication dans les transitions qui s'opèrent sur notre territoire communautaire, et soucieux de vous garantir un service de qualité, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Le Président,



Le Vice-Président en charge de la Gestion des Déchets,

Jean-Claude FOVEZ

